

Division du 1^{er} degré

Affaire suivie par Aurore MASSON

Téléphone
03 88 45 92 86

Courriel
aurore.masson@ac-strasbourg.fr

Adresse
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez vous
de 13h 30 à 17h

Strasbourg, le 25 janvier 2019

La Directrice académique
des services de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs et
Professeurs des Ecoles

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education Nationale chargés de
circonscription du 1^{er} degré

Objet : Postes à exigences particulières :

- Directions d'école de 20 classes et plus
- Conseillers pédagogiques langue et culture régionale ou langue vivante étrangère

La note de service n° 2018-133 du 7 novembre 2018 relative à la mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré – rentrée scolaire 2019 reconduit la notion de postes à exigences particulières.

L'attribution de ces postes nécessite la vérification préalable auprès des candidats de la détention d'un titre ou diplôme (CAFIPEMPF pour le poste de conseiller pédagogique langue et culture régionale ou langue vivante étrangère).

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités de candidature et de choix des candidats.

J'ai décidé de classer dans cette catégorie les directions d'écoles de 20 classes et plus, qu'elles soient ou non situées en éducation prioritaire, et les conseillers pédagogiques langue et culture régionale ou langue vivante étrangère.

Pour candidater sur ce type de poste, chaque enseignant doit :

- adresser la fiche de candidature ci-jointe à l'IEN de sa circonscription accompagné du dernier rapport d'inspection ou du compte rendu de rendez-vous de carrière pour le **27/02/2019**, délai de rigueur. La circonscription transmettra les documents à la DSDEN pour le **06/03/2019**.
- s'entretenir avec une commission départementale chargée d'évaluer la compétence des candidats à exercer cette fonction.

L'avis favorable émis par la commission sera valable pour une période de trois ans, quelles que soient les fonctions exercées durant cette période.

Les enseignants, remplissant les conditions requises et retenus à l'issue de l'entretien, seront départagés par le barème appliqué lors du mouvement départemental. Ils seront affectés sur un poste à titre définitif à la rentrée scolaire 2019-2020.

La directrice académique



Anne-Marie Bazzo



académie
Strasbourg
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bas-Rhin



FICHE DE CANDIDATURE POUR EXERCER SUR UN POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

(joindre le dernier rapport d'inspection ou le
compte rendu de rendez-vous de carrière)

- * DIRECTION DE 20 CLASSES ET PLUS
 * CONSEILLERS PEDAGOGIQUES LANGUE ET CULTURE
REGIONALE OU LANGUE VIVANTE ETRANGERE

* Cocher le ou les postes choisis

Date d'envoi à l'inspection de circonscription : **27/02/2019**

Nom : Prénom :

Affectation actuelle :

Circonscription :

à titre provisoire

à titre définitif

Liste d'aptitude directeur d'école : Admis le.....

Date d'obtention du CAFIPEMPF.....

Tél. personnel : Tél. professionnel :

Mail :

AVIS DE L'IEN DE LA CIRCONSCRIPTION D'ORIGINE :

Favorable

Défavorable

Nom de l'IEN, date et signature :